Partie 1: Définitions, 1.3. Défimitation conceptuelle du secteur non marchand Comparaison avec d'autres approches du non marchand

- Approche de la Confédération des Entreprises Non Marchandes (CENM)
- Approche des Comptes nationaux
- Approche du « Maribel social »

ULB Partie I: Définitions, 1.3. Délimitation conceptuelle du secteur non marchand

Comparaison avec l'approche de la CENM

- Membres = fédérations ou des organismes de coordination
 - soit travaillant dans le domaine des soins de santé, de la prise en charge des personnes âgées et des handicapés, de l'aide sociale particulière à la jeunesse, du bien-être et de l'aide sociale, de l'enseignement, des activités socioculturelles,
 - o soit travaillant en tant qu'organisations sociales.
- L'absence de poursuite de but de lucre et l'engagement social solidaire sont les deux concepts de base essentiels
- Des représentants d'organisations publiques similaires pourront également être admis comme membres
- Usage simultané aux critères des ressources, de la finalité et des activités → cases (5), (6) et (9) de notre schéma, à l'exception toutefois des administrations publiques.

Partie I: Définitions, 1.3. Délimitation conceptuelle du secteur non marchand

Comparaison avec l'approche des Comptes nationaux

- Les Comptes nationaux appliquent le SEC-1995
- Le SEC-1995 regroupe les agents économiques en cinq secteurs institutionnels sur base de leurs
 - fonctions,
 - o comportements et
 - o objectifs principaux.
- Cinq secteurs:
 - o les sociétés non financières (S11),
 - o les sociétés financières (S12),
 - o les administrations publiques (S13),
 - o les ménages (S14) et
 - o les institutions sans but lucratif au service des ménages (S15).

Partie I: Définitions, 1.3. Délimitation conceptuelle du secteur non marchand

Comparaison avec l'approche des Comptes nationaux

- Par convention, les organisations non marchandes sont rassemblées dans les secteurs S13 et S15.
- La Comptabilité nationale considère comme non marchandes des organisations dont les ressources sont non marchandes ou mixtes pour autant que les ressources marchandes couvrent pas plus de 50% des coûts de production.
- Les autres organisations non lucratives dont les ressources sont mixtes et proviennent principalement de la vente sont classées dans les secteurs des sociétés non financières (S11) ou financières (S12) selon leur activité.

Partie I: Définitions, 1.3. Délimitation conceptuelle du secteur non marchand Comparaison avec l'approche des **Comptes nationaux** Secteur privé Secteur public Finalité lucrative non lucrative non lucrative **lucrative** Ressources S11 S11 S11 Ressources marchandes (néant) S12 **S14** S11 S11 S11 (néant) Ressources mixtes (plus de 50% marchandes) **S14** S12 S13 Ressources mixtes (moins de (néant) S15 (néant) 50% marchandes) Ressources non marchandes (néant) S13 S13 (néant)

Comparaison avec l'approche du Maribel social Le non marchand – activités liées à la santé, à l'action sociale et à la culture, menées par les ASBL et par les pouvoirs publics. Cette approche, basée sur les activités, est plus restreinte que notre définition. Les autres définitions du non marchand rencontrées au niveau institutionnel recourent également à l'approche pragmatique des activités pour circonscrire le secteur.

Partie I: Définitions, 1.3. Délimitation conceptuelle du secteur non marchand

Comparaison du secteur non marchand avec d'autres secteurs

- L'économie sociale = l'ensemble des coopératives, des associations et des mutualités → secteur privé non lucratif, cases (4), (5) et (6) → 2 différences avec le non-marchand :
 - 1. l'économie sociale comprend des organisations marchandes;
 - elle exclut toute organisation publique.
- Le *non profit sector* = la composante privée du non-marchand (sauf les mutuelles) → cases (5) et (6)
- Le quaternary sector (ou quartaire sector) = activités économiques principalement financées en dehors du marché → un ensemble plus large que le non-marchand, il correspond aux organisations non marchandes sur base du critère des ressources (cases (2), (5), (6), (8) et (9))
- Le secteur subsidié = la sphère privée du non marchand → ne recouvre pas les organisations non marchandes qui ne reçoivent pas de subventions publiques. De plus, elle néglige le fait que pratiquement toute organisation marchande bénéficie de subventions publiques.

Partie I: Définitions, 1.4. Délimitation pratique du secteur non marchand

Nécessité d'une délimitation pratique du non marchand

- Deux limitations importantes à l'approche théorique:
 - le repérage concret, via le statut juridique, des organisations non marchandes au sens de notre définition théorique suscite dans certains cas quelques difficultés;
 - d'autre part, le champ couvert par notre définition peut se révéler trop large par rapport aux besoins socio-politiques en la matière.

Partie I: Définitions, 1.4. Délimitation pratique du secteur non marchand

Le repérage des organisations non marchandes

- Pour identifier les organisations non marchandes, l'approche juridico-institutionnelle semble a priori commode.
- Les formes suivantes se rattachent pour la plupart au nonmarchand: ASBL, mutuelles, fondations, associations de fait, services publics et entreprises publiques.
- Mais toutes les ASBL et toutes les entreprises publiques ne sont pas non marchandes au sens de notre définition.
- Ces exceptions sont généralement impossibles à isoler telles quelles dans les statistiques.

Partie I: Définitions, 1.4. Délimitation pratique du secteur non marchand

Le champ couvert par la définition théorique

- La définition théorique : aucune distinction entre les types d'activité.
- Or, les définitions courantes du non-marchand, et en particulier celles que l'on retrouve dans les textes juridiques, sont généralement plus étroites. Elles excluent en général deux types d'activité :
 - d'une part, la fonction purement administrative du secteur public assurée par les administrations;
 - o d'autre part, les activités usuellement considérées comme soumises au marché telles que le transport, la finance, l'énergie, ..., où l'on trouve néanmoins de nombreuses entreprises publiques.

ULB Partie I: Définitions, 1.4. Délimitation pratique du secteur non marchand

Non marchand au sens large et au sens restreint

- La délimitation pratique permet de répondre simultanément aux deux critiques précédentes, tout en tenant compte des contraintes liées aux limites des statistiques disponibles.
- Elle repose sur une double conception, large et restreinte, du secteur non marchand

Partie I: Définitions, 1.4. Délimitation pratique du secteur non marchand

Non marchand au sens large

- Au sens large, le non-marchand rassemble tous les opérateurs économiques qui présentent une des formes juridico-institutionnelles précitées (ASBL, mutuelles, services publics, ...), permettant de préjuger à priori une finalité non lucrative et le recours à des ressources non marchandes.
- Cette conception est très extensive dans la mesure où elle inclut des producteurs qui ne peuvent pas être considérés en pratique comme non marchands (fausses ASBL, certaines entreprises publiques). Elle donne la borne supérieure du secteur.

ULB Partie I: Définitions, 1.4. Délimitation pratique du secteur non marchand

Non marchand au sens restreint

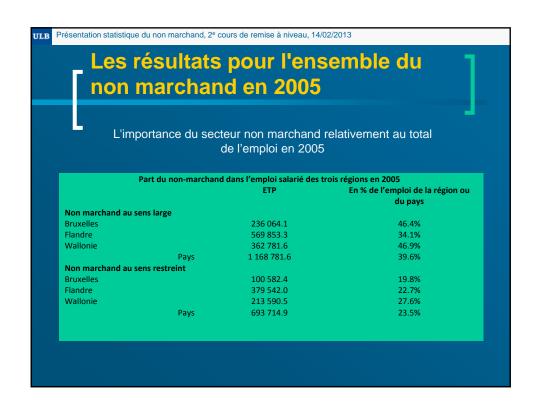
- Au sens restreint, le non-marchand exclut, parmi les opérateurs précédents,
 - o ceux qui forment l'administration publique, ainsi que
 - ceux qui sont actifs dans les branches essentiellement soumises au marché, à savoir l'industrie, le commerce, le transport, la finance, ...
- Cette définition est trop étroite au regard des critères théoriques. Elle fournit la borne inférieure du secteur.

Partie I: Définitions, 1.4. Délimitation pratique du secteur non marchand

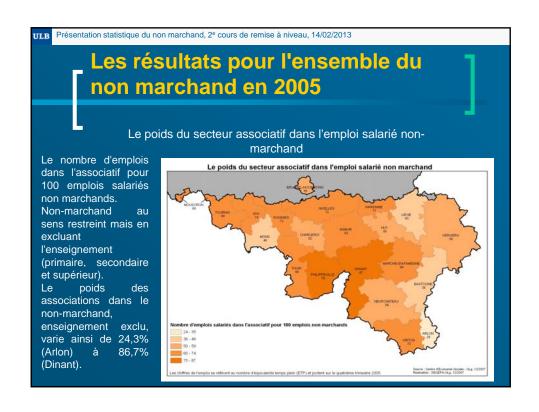
Avantages de la délimitation pratique

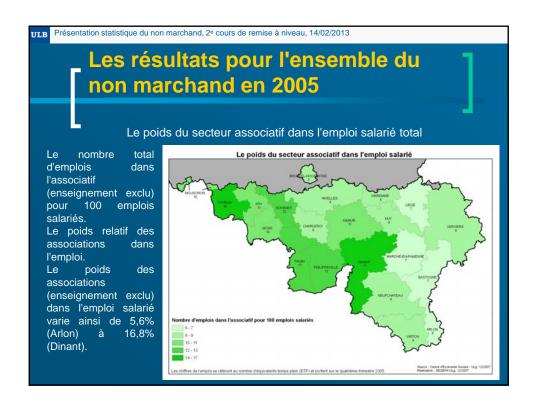
- Elle répond aux limites de la définition théorique en proposant une borne inférieure;
- Elle évite d'opérer des choix arbitraires, voire normatifs, par rapport à la finalité de certains opérateurs;
- Elle est aisée à appliquer sur le plan statistique, dans la mesure où les principales sources proposent un classement des unités économiques par statuts juridiques et par activités;
- Enfin, toujours sur le plan statistique, elle donne une marge (différence entre la borne supérieure et la borne inférieure) qui permet de quantifier le non-marchand quelle que soit la définition envisagée.













Présentation statistique du non marchand, 2º cours de remise à niveau, 14/02/2013 Les résultats pour l'ensemble du non marchand en 2005

Répartition de l'emploi salarié non marchand entre les ASBL et le secteur public dans les trois régions en 2005 (ETP)

	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique
Non marchand au sens large				
ASBL	25.5%	44.3%	31.7%	36.6%
Secteur public	74.5%	55.7%	68.3%	63.4%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
Non marchand au sens restreint				
ASBL	55.7%	63.8%	51.8%	58.9%
Secteur public	44.3%	36.2%	48.2%	41.1%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

La majorité des emplois non marchands (au sens restreint) sont localisés dans les organisations associatives dans les trois Régions du pays.

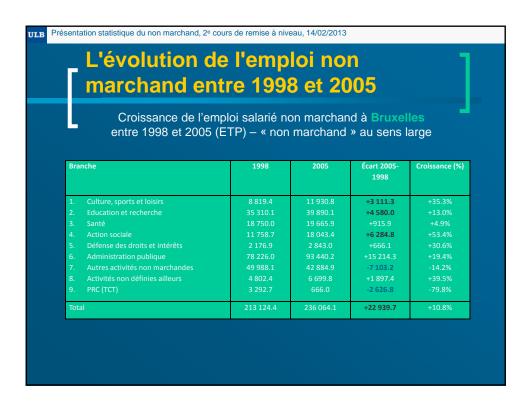
ULB Présentation statistique du non marchand, 2e cours de remise à niveau, 14/02/2013

L'évolution de l'emploi non marchand entre 1998 et 2005

Croissance comparée de l'emploi salarié non marchand et de l'emploi salarié total en Belgique entre 1998 et 2005 (ETP)

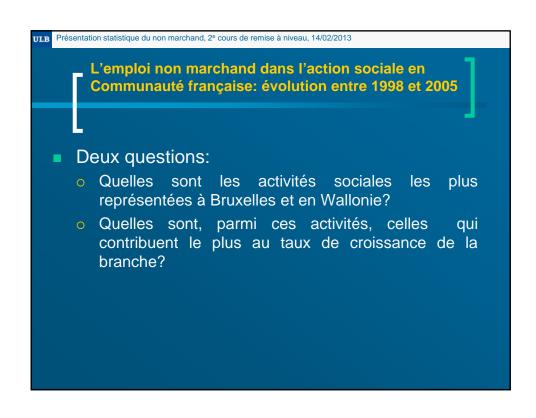
	Croissance en ETP	Croissance en %
Emploi non marchand (sens large)	+121 517.9	+11.6%
Emploi non marchand (sens restreint)	+111 429.1	+19.1%
Emploi total	+247 917.2	+9.2%

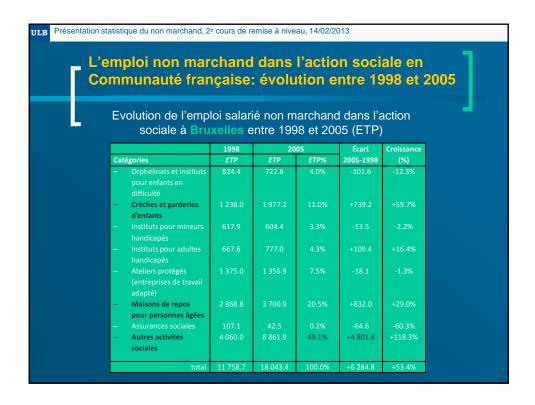
Taux de croissance de l'emploi non marchand sur la période 1998-2005 est supérieur à celui de l'emploi total en Belgique. Même tendance également dans d'autres pays.

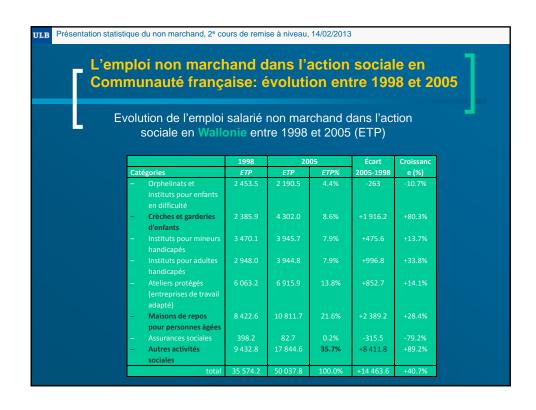












Les résultats pour les ISBL, 2000-2008 La Banque Nationale de Belgique publie, pour le compte de l'Institut des Comptes Nationaux, un compte satellite des institutions sans but lucratif (ISBL). La population couverte par le compte satellite des ISBL comprend la totalité des ASBL, les fondations, les temporels du culte (les fabriques d'église et les établissements assimilés), les syndicats et les unions professionnelles, ainsi que les partis politiques. Les organisations sous contrôle des pouvoirs publics ne sont pas considérées. Pour des raisons de disponibilité de données, seules les ISBL employant des travailleurs salariés sont prises en compte.

Source : BNB et Fondation Roi Baudouin (2011) Le poids économique des associations en

Belgique - Analyse quantitative (édition 2011) http://www.nbb.be/doc/dq/F/dq3/HISTO/NFSB11.pdf



















